



### Conseil de Groupement du GIS Littoral Basque

Lundi 6 juin 2016, salle BAKIA, Département des Pyrénées Atlantiques, Bayonne

#### Compte-rendu

#### Présents :

- Stéphane ABADIE, Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Marie-Christine ARAGON, Conseillère départementale des Pyrénées Atlantiques
- Florian ARNOUX, Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Jean-Daniel BALADES, consultant
- Marion BEAUVIVRE, Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Marc BERARD, Délégué communautaire Agglomération Côte Basque Adour
- Thomas BULTEAU, BRGM
- Philippe GAUDIN, Fédération MIRA, Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Caroline HUVETEAU, Responsable du service milieux et risques naturels, Agglomération Sud Pays Basque
- Jeanne IDIARTEGARAY-PUYOU, Conseil Communautaire Agglomération Sud Pays Basque
- Guy LAFITE, Vice-président Agglomération Côte Basque Adour
- Mathilde LARQUIER, Service Milieux Naturels – Pôle Environnement, Agglomération Sud Pays Basque
- Albert LARROUSSET, Président du GIS Littoral Basque
- Caroline LUMMERT, GIS Littoral Basque
- Julien MADER, AZTI
- Pantxika OTHEGUY, Rivages Pro Tech
- Henri PELLIZARRO, Direction de l'Environnement, Département des Pyrénées Atlantiques
- Caroline SARRADE, Mission développement durable, Agglomération Côte Basque Adour
- Jacques VEUNAC, Vice-président Agglomération Côte Basque Adour

**Excusés :**

- Emmanuel ALZURI, Vice-président de l'Agglomération Côte Basque Adour
- Maïder AROSTEGUY, Conseillère départementale des Pyrénées Atlantiques
- Alexandra COLIN, Responsable Pôle Environnement, Agglomération Sud Pays Basque
- Matthias DELPEY, Responsable Innovation & Développement, Rivages Pro Tech
- Jérémy DUGOR, CASAGEC
- Clémence FOULQUIER, CASAGEC
- Axelle FRONZES, Direction Eau et Littoral, Agglomération Côte Basque Adour
- Francis GAVILAN, Conseil Communautaire Agglomération Sud Pays Basque
- Bernard GOURGAND, Direction de l'Environnement, Département des Pyrénées Atlantiques
- Cyril MALLET, BRGM

**Absents**

- Arantxa ARIZTIMUÑO LARRAZA, Directora de Montes y Medio Natural, Diputación Foral de Gipuzkoa
- Felix Joaquín ASENSIO ROBLE, Director de Medio Ambiente, Diputación Foral de Gipuzkoa
- Manuel DE LARA, Vice-président de l'Agglomération Sud Pays Basque
- Asier HILARIO, Dirección Montes y Medio Natural, Diputación Foral de Gipuzkoa
- Philippe JUSAN, Conseiller départemental des Pyrénées Atlantiques
- Florence LASSERRE DAVID, Conseillère départementale des Pyrénées Atlantiques
- Beatriz MARTICORENA, Dirección Medio Ambiente, Diputación Foral de Gipuzkoa
- Iñigo MENDIOLA, Dirección Montes y Medio Natural, Diputación Foral de Gipuzkoa

**Objet de la réunion :**

Le Conseil de Groupement s'est réuni afin d'échanger sur les points indiqués dans l'ordre du jour suivant (diaporama en pièce jointe):

Lancement de la plateforme

- Validation de l'architecture de la convention d'utilisation de la plateforme
- Présentation des modalités d'accès des membres du Conseil de Groupement (critères, attribution des identifiants/mots de passe, ouverture des comptes, transferts de données)

Etat d'avancement des projets

- Comité de programmation du POCTEFA le 11 mai : MAREA a été retenu (58 lauréats sur 122)
- Projet Bac Trac : sélectionné par la commission de l'AEAG, subvention officielle de 375 000 €, lancement des travaux en septembre 2016
- Etude sur la cinétique de disparition des pollutions bactériologiques : montage du dossier de financement et rédaction du contrat de recherche en cours
- Présentation de la thèse sur les niveaux extrêmes des tempêtes UPPA-CD64/lien avec MAREA (supports de présentation en PJ)
- Point sur le projet Micropolit

Comité Consultatif Scientifique

- Préparation de l'appel à candidatures pour l'installation du comité consultatif scientifique du GIS

Communication/informations

- EUCC, conférence Littoral 2016
- Deuxième édition d'Uhinak

**Les échanges qui ont suivi cette présentation sont synthétisés ci-après :**

Albert Larrousset (Président) ouvre la séance. Il résume les points essentiels abordés lors du dernier Conseil de Groupement du 25 février 2016 et propose de valider le dernier compte-rendu.

Accepté à l'unanimité.

M.Larrousset informe les agendas des différents représentants du GIS Littoral Basque seront davantage synchronisés pour organiser le prochain Conseil de Groupement afin d'avoir une meilleure représentation des parties prenantes du GIS Littoral Basque.

**Lancement de la plateforme de données mutualisée**

Caroline Lummert (GIS LB) propose une démonstration de la plateforme. Elle indique qu'à ce jour 137 catalogues publics et jeux de données ont été paramétrés et chargés sur la plateforme du GIS. Un travail de recherche et de sélection a été réalisé de manière à être le plus exhaustif possible afin de recenser les catalogues déjà existants sur le thème de la gestion du trait de côte et de la qualité des eaux.

De plus, les outils de la plateforme du GIS permettent d'effectuer des recherches dans les catalogues de métadonnées de PIGMA, du BRGM, d'Azti, d'Ifremer, du Gipuzkoa et du Géocatalogue (données environnementales publiques à l'échelle française).

Concernant les données locales existantes, tous les membres du GIS ont transmis des données relevant des champs suivants :

- Pluviométrie
- Modélisations hydrodynamiques
- Mesures de courantologie/océanographie
- Analyses multi-paramètres de la qualité de l'eau et analyses bactériologiques et physico-chimiques
- Données sur la biodiversité marine
- Bathymétrie
- Etudes hydrosédimentaires
- Hauteurs et niveaux d'eau
- Direction de la houle
- Etudes sur les niveaux marins extrêmes et les tempêtes
- Etudes sur le potentiel énergétique de la houle (EMR)
- Suivi des ouvrages de défense côtière
- Orthophotos
- Rapports techniques divers
- Versions publiques de travaux scientifiques
- Archives et documents anciens

Philippe Gaudin (UPPA) indique que le transfert des données de l'UPPA vers le GIS est en cours d'organisation. Thierry Pigot (UPPA) réalise un inventaire des données de la fédération MIRA et les transmettra progressivement aux membres du GIS au travers de la plateforme.

Stéphane Abadie (UPPA-SIAME) s'engage à transmettre des données brutes et traitées dès à présent afin d'être au même niveau que les autres membres du Groupement : bathymétrie Anglet, données météo, de houles, modélisations hydrodynamiques... Et également les fiches du projet EOLE co-dirigé avec Noëlle Bru (UPPA).

Mathilde Larquier (ASPB) précise que des données temps réel provenant du poste de supervision de l'ASPB (assainissement, pluviométrie, débits, niveaux d'eau...) alimentent également la plateforme du GIS. Elles sont consultables en accès restreint. Ces données alimentent les outils de gestion de la qualité des eaux de baignade qui permettent de piloter les cycles d'ouverture et de fermeture à la baignade pendant la période estivale.

Caroline Lummert précise que la plateforme « assainissement » Calips'eau de l'ACBA communiquera à l'aide de demies-interfaces (passerelles informatiques à développer) avec celle du GIS. Calips'eau enverra à la plateforme du GIS des données temps réel, données de marées, des niveaux d'eau, données milieu ... Les membres du Groupement pourront récupérer ces données au travers de la plateforme du GIS.

D'autre part, le matériel du syndicat Kosta Garbia (sonde, pluviomètres, modem) situé sur le bassin versant de l'Uhabia sera paramétré pour que les données de débits et de niveaux d'eau soient transférées sur la plateforme du GIS afin que les membres intéressés aient accès aux données.

Caroline Lummert indique que catalogue de métadonnées sera transféré à tous les membres du GIS afin qu'ils puissent prendre connaissance des données actuellement chargées sur la plateforme.

Stéphane Abadie pose la question des données de pression atmosphérique. Il serait intéressant de créer des liens depuis la plateforme du GIS vers les données MétéoFrance.

Caroline Lummert (GIS) informe que cela sera fait.

Stéphane Abadie demande s'il y existe des stations météo côtières.

Pantxika Othéguy confirme et précise qu'elles sont utilisées uniquement l'été.

Concernant le contenu du contrat spécifique pour l'utilisation de la plateforme du GIS (rattaché à la Convention Constitutive du GIS), les points suivants ont été validés par l'ensemble des membres du Conseil de Groupement :

- « L'objectif de cette plateforme est d'assurer le transfert et la mutualisation de données « littorales » entre les neuf membres du GIS Littoral Basque pour :
  - Optimiser et soutenir l'action publique en termes de gestion du littoral et de la qualité de l'eau ;
  - Partager les connaissances en vue d'alimenter les projets de recherche des membres scientifiques du Groupement » ;
- «En accord avec la Convention Constitutive du GIS Littoral Basque, les signataires du présent contrat s'engagent à participer à la dynamique, à l'amélioration et à la diffusion de données entre les neuf partenaires » ;
- « Dans le respect des droits de propriété intellectuelle, les neuf membres du GIS Littoral Basque mutualiseront, au sein du consortium et de la plateforme, des données géographiques et environnementales publiques permettant de faciliter la réalisation d'études et donc la conception, le suivi et l'évaluation des politiques publiques environnementales » ;
- « Les données alimentant le catalogue de la plateforme GIS sont transmises par tous les partenaires et sont accessibles à l'ensemble du consortium du GIS Littoral Basque » . ;
- « Les membres du GIS Littoral Basque s'engagent à ne pas effectuer d'opérations commerciales en utilisant des données transmises par un autre partenaire » ;
- « Les membres du GIS Littoral Basque s'engagent à faire respecter cette règle aux tiers auxquels ils confieraient les données dans le cadre de leurs activités (sous-traitants, collaborateurs, prestataires...). À ce titre, la réutilisation des jeux de données ne pourra se faire qu'à l'issue de la signature par les Parties d'un acte d'engagement en amont de toute exploitation de données » ;
- « Les signataires de la présente convention s'engagent à faciliter le travail collaboratif en mettant à disposition et en échangeant des données dans des formats interopérables au bénéfice du collectif GIS Littoral Basque dans le respect des principes de propriété intellectuelle » ;
- « Pour chaque projet bâti dans le cadre du GIS littoral Basque, les signataires s'engagent à renseigner des fiches de métadonnées rédigées comme indiqué par le protocole commun. Le temps humain dédié à cette activité devra être pensé et défini en amont des collaborations » ;
- « Ces données, pour certaines sensibles et en lien avec des droits spécifiques de propriété intellectuelle (notamment celles potentiellement issues des contrats de recherche), ne seront pas accessibles au grand public en lien avec les raisons énoncées au sein de l'article L 134 - 5 du code de l'environnement conformément à la Directive INSPIRE :
  - L124-4-I-1 du code de l'environnement (Directive 2007/2/CE (INSPIRE), Article 13.1.a) « La confidentialité des travaux des autorités publiques, lorsque cette confidentialité est prévue par la loi »,
  - L124-4-I-1 du code de l'environnement (Directive 2007/2/CE (INSPIRE), Article 13.1.d) « La confidentialité des informations commerciales ou industrielles, lorsque cette confidentialité est prévue par la législation nationale ou communautaire afin de protéger un intérêt économique légitime, notamment l'intérêt public lié à la préservation de la confidentialité des statistiques et du secret fiscal »,

- L124-5-II-3 du code de l'environnement (Directive 2007/2/CE (INSPIRE), Article 13.1.e) « Les droits de propriété intellectuelle » ;
- « le catalogue de métadonnées sera accessible au grand public conformément à l'article 10 de la Directive INSPIRE ».

Henri Pellizzaro (CD 64) informe que le Contrat d'utilisation de la plateforme a été transmis aux instances du Département afin qu'elles délibèrent en juillet. Il demande à ce que les modifications, s'il y en a, soient vite précisées par l'ensemble des partenaires. Si ces modifications sont trop tardives, il faudra attendre la prochaine commission du Conseil Départemental du 23 septembre pour délibérer.

Albert Larrousset propose de travailler en ce sens afin que le contrat soit finalisé avant juillet

Caroline Sarrade (ACBA) va également dans ce sens et propose que le Contrat soit finalisé de manière à le présenter en Conseil Communautaire en juillet.

Les membres de l'assemblée approuvent.

La création des comptes d'accès et l'envoi des identifiants sont programmés a posteriori de la signature du Contrat d'utilisation de la plateforme du GIS.

Les membres de l'assemblée approuvent.

#### **Etat d'avancement des projets**

- **MAREA** (Modélisations et Aide à la décision face aux Risques côtiers en Euskal Atlantique)

Albert Larrousset annonce que MAREA a été retenu au premier appel à projets POCTEFA (58 lauréats sur 122 projets déposés) et félicite tous les partenaires pour le travail collaboratif qui a été accompli. Ces efforts collectifs sont aujourd'hui récompensés, l'aboutissement de ce projet est une réussite.

Caroline Lummert informe qu'un ajustement budgétaire de 100 000 € des fonds FEDER est prévu pour le partenariat français. En conséquence, un nouveau plan de financement doit être défini. Les documents officiels devront être actualisés et signés par le chef de file (ACBA) afin d'être envoyés aux instances du POCTEFA avant le 30 juin 2016.

Une conférence de presse sera organisée le 6 juillet pour le lancement du projet. La date reste à confirmer et les partenaires seront tenus informés de toutes les nouvelles modalités dès que l'évènement sera mieux défini.

Par la suite, des réunions techniques seront à prévoir avec l'ensemble des partenaires et les équipes communales des sept sites pilotes afin d'organiser le lancement du projet, notamment par rapport à l'installation des instruments de mesure, des campagnes à réaliser...

- **BAC TRAC** (développement d'une méthode d'analyse pour différencier les origines des pollutions fécales)

Albert Larrousset informe que le dossier est a été transféré à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et est passé en en commission le 1<sup>er</sup> juin 2016. Le projet fera l'objet d'une subvention de 375 000 € de l'Agence de l'Eau.

Caroline Lummert informe que le plan de financement est aujourd'hui stabilisé. La rédaction des contrats de recherche est en cours entre tous les partenaires (Ifremer, EPOC, agglo SPB, ACBA, SIBA, LPL). Ces contrats doivent être prêts pour le 20 juin, date butoir à laquelle le SIBA sera en mesure de délibérer pour voter ses budgets. Les agglomérations délibéreront en suivant.

Le lancement des travaux est prévu début septembre 2016.

- **T 90** (étude sur la cinétique de disparition des pollutions bactériologiques)

Caroline Lummert indique que le montage du dossier de financement et la rédaction du contrat de recherche sont en cours (en partenariat avec Rivages Pro Tech). Le dossier doit être prêt pour le second semestre 2016. Des rencontres avec la Région sont prévues afin de déterminer différentes options de financements.

- Présentation de la thèse « **Caractérisation statistique des tempêtes de submersion dans le Golfe de Gascogne** », cofinancement UPPA-CD64 (lien avec MAREA)

Florian Arnoux (UPPA) et Stéphane Abadie présente les objectifs et les premiers résultats des travaux de recherche menés dans le cadre de cette thèse associant approche statistique et analyse des niveaux extrêmes/énergie de la houle (diaporama transmis en pièce jointe).

Il est question de définir une nouvelle méthodologie pour élaborer un indicateur plus fiable visant à déclencher les arrêts de catastrophes naturelles.

Après avoir analysé statistiquement des données de vent, de houle et de marées (données BOBWA-BRGM, Candhis-Cetmef, MétéoFrance, Homere-Ifremer, données propres...), Florian Arnoux réalise des simulations numériques afin de combler les « trous » où les données sont manquantes entre 1958 et aujourd'hui sur la côte basque.

Les résultats des simulations ont une précision de 100m et sont en cours de validation par le laboratoire SIAME (bouées, archives, mesures in-situ...).

Une des premières conclusions des analyses statistiques de cette thèse met en avant que la tempête de 2014 serait un évènement exceptionnel avec une période de retour estimée à 500 ans.

Marc Bérard (ACBA) demande si la période des houles est prise en compte au sein des analyses.

Stéphane Abadie confirme.

Guy Lafite (ACBA) pose la question des facteurs discriminants pris en compte pour obtenir ces résultats.

Stéphane Abadie informe qu'il est possible de déterminer et de discriminer le rôle de chaque facteur de manière statistique, néanmoins l'interprétation des résultats est toujours difficile par rapport à la réalité observée.

Henri Pellizzaro (CD64) pose la question de la validité et du degré de précision du modèle développé.

Stéphane Abadie indique que des simulations sont toujours en cours pour caler le modèle et que les analyses portent dans un premier temps sur la comparaison des résultats.

Henri Pellizzaro pose la question de la caractérisation des impacts en fonction de différents facteurs : profils de plage, renouvellement du stock sédimentaire, présence d'ouvrage...

Stéphane Abadie indique que cela sera fait dans le cadre de MAREA.

Caroline Lummert précise qu'un des objectifs de MAREA vise à mettre en corrélation les impacts des tempêtes en lien avec caractéristiques morphosédimentaires de la plage. Ces facteurs seront pris en compte dans les prévisions.

Pantxika Othéguy (RPT) précise que les outils développés dans MAREA essaieront également de relier les résultats des prévisions avec les dégâts et les niveaux d'eau atteints par les tempêtes passées. Cette passerelle sera possible grâce à la thèse de Florian Arnoux.

Julien Mader (Azti) précise qu'un travail a été réalisé par Azti en 2014 pour caractériser les tempêtes des 10 dernières années sur la côte basque mais avec un angle d'approche différent. Il s'agissait de faire corrélérer les niveaux d'eau atteints avec les dégâts recensés et les budgets de réparation associés. Ces données ont été transmises par un consortium d'assurances.

Pantxika Othéguy propose que cela soit pris en compte dans le cadre de MAREA. En effet, les budgets des agglomérations sont aujourd'hui connus en termes de travaux de réfection et d'entretien du littoral en lien avec les tempêtes.

Caroline Lummert précise les approches corrélant données d'assurances et aléas ont été utilisées au sein de plusieurs travaux de recherche, notamment dans le cadre de la thèse de Camille André qui travaille aujourd'hui au GIP Littoral Aquitain.

#### ○ **Présentation de la base de données tempêtes en cours d'élaboration (UPPA)**

Marion Beauvivre (UPPA) explique les objectifs des travaux de recherche qu'elle mène en sciences humaines et sociales : évaluer la vulnérabilité du littoral basque en étudiant les risques et les impacts des tempêtes des 50 dernières années (tableau présenté en séance en pièce jointe). Pour ce faire, elle recense différentes informations issues de la presse, d'internet, des archives départementales, des communes, de documents anciens divers...

Les travaux portent aujourd'hui essentiellement sur la grande plage de Biarritz :

- Caractérisation de l'aléa
- Recensement des dégâts humains et matériels
- Analyse des arrêtés de catastrophes naturelles et des actions post-tempête

Caroline Sarrade indique qu'il serait intéressant de rapprocher ces analyses avec les données des stratégies locales de gestion de la bande côtière. Ces dernières ont permis de réaliser un inventaire des ouvrages de défense ainsi qu'une évaluation des coûts d'entretien et de réfection des ouvrages. La vulnérabilité du littoral a également été étudiée en tenant compte de plusieurs facteurs : activités socio-économiques, milieux naturels...



Henri Pellizarro précise également qu'une stagiaire a mené un travail exhaustif au sein de Département pour recenser les dégâts causés par les tempêtes sur la côte basque. Il serait intéressant que les travaux de recherche de l'UPPA intègrent ces informations afin d'avoir une approche exhaustive sur la thématique.

Thomas Bulteau (BRGM) indique que le BRGM alimente une base de données sur les impacts des tempêtes le long du littoral. Des suivis réguliers permettent d'obtenir des informations précises tant sur l'aléa que sur la vulnérabilité.

Caroline Lummert propose de transférer à l'UPPA des documents anciens transmis par le port de Saint-Jean-de-Luz qui concernent principalement l'entretien des ouvrages, les dégâts liés aux tempêtes, les aménagements post-tempêtes...

- Point sur le projet **Micropolit** (UPPA - études des micropolluants)

Philippe Gaudin (UPPA-MIRA) informe que la conduite du projet a été reprise par lui-même Thierry Pigot. Il indique être conscient des maladresses qui ont été commises par l'UPPA et souhaite reprendre le dialogue avec les acteurs locaux.

À l'issue des échanges de courriers entre les Présidents des deux Agglomérations (ASPB et ACBA) et du Président de l'UPPA, Philippe Gaudin explique que le projet a été redéfini en fonction des conditions formulées par les élus des agglomérations directement concernés par la problématique de prélèvement à effectuer sur les réseaux d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage publique (cf réunion d'information du 10 mars et courriers).

Philippe Gaudin précise que l'UPPA n'a pas l'intention de préconiser des mesures de gestion en assainissement l'issue du projet, les travaux de recherche se concentreront sur l'apport de nouvelles connaissances scientifiques. La partie communication a été supprimée durant les trois premières années du projet.

Philippe Gaudin indique que l'UPPA souhaite toujours présenter le dossier en commission avant fin juin dans le but de solliciter une subvention FEDER. Une demande de lettre de soutien des deux Agglomérations (ASPB et ACBA) est toujours d'actualité et l'UPPA espère que travail amorcé pourra aboutir en ce sens.

Les représentants des collectivités approuvent et se mettent d'accord sur les points suivants :

- Des réunions seront organisées à l'initiative de l'UPPA avec les techniciens des agglomérations Sud Pays Basque et Côte Basque Adour.
- L'objectif sera de définir de manière concertée une stratégie d'échantillonnage puis d'affiner les modalités de la mise en œuvre de cette stratégie afin de présenter ces différents éléments aux élus.
- À la lecture de rapports qui seront produits et à l'issue de ces dynamiques de travail collaboratives, les élus examineront l'opportunité de rédiger une lettre de soutien au projet MICROPOLIT.

Philippe Gaudin demande si le GIS Littoral Basque est en mesure de formuler un avis d'opportunité.

Marc Bérard et Guy Lafite indiquent que les agglomérations, à l'inverse des autres membres du GIS, ne peuvent pas rendre un avis sur le projet MICROPOLIT dans le cadre du GIS car cela reviendrait à être juge et partie dans la formalisation d'un soutien au projet. Cette mission indépendante est celle du Comité Consultatif Scientifique qui doit être installé dans les mois à venir.

D'autre part, ils informent que la priorité quotidienne des élus et des techniciens des agglomérations est de résoudre les problèmes liés aux pollutions bactériologiques afin d'atteindre les résultats imposés par les normes datant de 2006. Néanmoins, ils informent être conscients de l'évolution imminente de la réglementation concernant les micropolluants, à ce titre il semble opportun de s'y préparer. De plus, ils approuvent l'intérêt du contenu scientifique

de pointe du projet MICROPOLIT. Moyennant une prise en compte des demandes des collectivités, une proposition de soutien pourra être envisagée et étudiée en Bureau Communautaire.

Caroline Sarrade prévient que les délais sont très courts pour rédiger une lettre de soutien d'ici le 10 juin. Néanmoins, elle encourage l'UPPA à constituer le dossier de manière à instruire le dossier FEDER pour fin juin, les lettres de soutien pouvant être des pièces fournies a posteriori de l'instruction.

Marie-Christine Aragon (CD64) indique que les collectivités ne peuvent pas voter dans l'urgence. Un travail préparatoire technique doit être réalisé pour étudier la nouvelle mouture du projet proposée par l'UPPA. A l'issue de ces échanges, une sollicitation des élus pourra être envisagée afin d'étudier un éventuel soutien au projet.

Albert Larrousset approuve. D'autre part, il suggère de faire le lien avec les analyses déjà existantes imposées dans le cadre de la surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie).

#### Comité Consultatif Scientifique

Le Comité Consultatif Scientifique conseille, d'une part, sur le contenu scientifique des travaux du GIS, et/ou réalise, d'autre part, une évaluation opérationnelle des projets.

Par conséquent, en fonction des projets proposés, le Comité Consultatif Scientifique est une instance ayant pour objectif de conseiller d'un point de vue scientifique les travaux portés dans le cadre du GIS, notamment par rapport aux données utilisées et aux méthodologies développées. Il évalue la cohérence et le bien-fondé scientifique du contenu du projet afin d'émettre un avis destiné au Conseil de Groupement.

Ses membres sont issus de la communauté scientifique nationale et internationale dont le champ d'étude concerne les thématiques traitées dans le cadre des travaux du GIS au niveau des six spécialités suivantes :

- Organismes vivants (biologie, bactériologie, écologie...)
- Chimie environnementale
- Océanographie et climatologie
- Gestion des risques côtiers
- Géomorphologie (sédimentologie, hydrologie...)
- Innovation et transfert de technologie (valorisation)

Ce comité est composé de manière proportionnelle :

- D'un représentant proposé par chaque structure scientifique du GIS Littoral Basque ;
- Et du même nombre de représentants extérieurs ;
- Avec la mise en place de binômes représentants – suppléants ;
- Cependant, le nombre des membres amenés à siéger ne pourra pas excéder douze personnes.

Un appel à candidatures va être organisé afin d'installer le Comité Consultatif Scientifiques du GIS. Pour ce faire Caroline Lummert propose de rédiger un mail type à destination des partenaires et des collaborateurs franco-espagnols potentiellement intéressés pour candidater.

Les membres de l'assemblée approuvent.

Les membres du GIS peuvent candidater s'ils le souhaitent. Des binômes inter-organismes peuvent être constitués.

L'objectif est de former 5 binômes répondant à un ou plusieurs des 6 champs de recherche du GIS.

Après réception du mail, les candidats devront avant le lundi 5 septembre 2016 :

- Envoyer un CV court de 1 à 2 pages maximum
- Proposer une liste de publications scientifiques significatives dans les domaines d'expertise concernés
- Indiquer s'ils ont participé à des projets nationaux et/ou européens en lien avec une ou plusieurs spécialités du comité du GIS

Les membres de l'assemblée décident d'organiser des réunions spécifiques (commission) afin de réaliser une présélection des profils clés. Le vote définitif des profils retenus se fera lors du prochain Conseil de Groupement.

#### Communication/informations

##### **Littoral 2016**

"Littoraux en devenir - Anticipation et adaptation aux changements climatiques" est la 13ème du cycle de conférences internationales organisées tous les deux ans par l'ONG européenne Coastal & Marine Union (EUCC) qui est le plus grand réseau européen sur les thématiques de protection et de développement durable des environnements littoraux et marins. Cette conférence scientifique européenne se tiendra du 25 au 29 octobre 2016 à Biarritz.

##### **Deuxième édition d'Uhinak**

Le but d'Uhinak est de connaître les besoins des gestionnaires face au changement climatique et voir ce que peut apporter le monde scientifique pour trouver des solutions. Pour atteindre ce but, Uhinak propose une approche multidisciplinaire qui recueille les différentes parties impliquées: scientifiques, techniques et administrations. Ce séminaire se tiendra le 27 et 28 septembre 2016 à Irun (Ficoba).

#### Conclusions – calendrier

Il est convenu à l'issue des échanges :

- L'UPPA transmettra dès à présent des données exploitables au GIS afin d'être au même niveau d'implication que les autres partenaires, condition préalable pour avoir accès à la plateforme du GIS. Un apport progressif des données issues de la fédération MIRA sera réalisé (inventaire en cours).
- De formaliser de manière collaborative le Contrat d'utilisation de la plateforme du GIS Littoral Basque avant juillet 2016 afin que les collectivités puissent délibérer en Conseil Communautaire au second semestre 2016. La signature officielle du document par les représentants légaux des neuf membres du GIS se fera en suivant.
- La conférence de presse pour lancement du projet MAREA sera organisée le 6 juillet 2016.
- La rédaction du contrat de recherche du projet « T90 » sera effective pour le second semestre 2016 afin de solliciter des demandes de financements.
- L'UPPA travaillera avec les techniciens des Agglomérations Sud Pays Basque et Côte Basque Adour propriétaires et responsables de la gestion des systèmes d'assainissement. À l'issue, il est envisagé de

proposer aux élus de soutenir le projet MICROPOLIT et de le présenter aux instances délibérantes. L'UPPA enverra les documents nécessaires à l'instruction du dossier FEDER prévue fin juin.

- La coordonnatrice scientifique du GIS Littoral Basque enverra un mail type à tous les partenaires afin de lancer l'appel à candidatures pour l'installation du Comité Consultatif Scientifique du GIS. L'appel à candidatures sera clos le 5 septembre. Une commission réalisera une pré-sélection de profils afin de préparer le choix à réaliser en Conseil Groupement.
- Le prochain Conseil de Groupement est prévu pour septembre 2016.